

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2019**

**Délibération**  
n° 2019.10.105.B

**Travaux de délestage  
des effluents de la  
station d'épuration de  
Frégeneuil - Lot 2  
"Canalisations" -  
Avenant n°1**

**LE DIX OCTOBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 octobre 2019**

**Secrétaire de séance** : Jeanne FILLOUX

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Gérard ROY, Alain THOMAS

**Ont donné pouvoir** :

Guy ETIENNE à André BONICHON

**Excusé(s)** :

Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Jean-Claude COURARI, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Jean REVEREAULT, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.10.105.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**TRAVAUX DE DELESTAGE DES EFFLUENTS DE LA STATION D'EPURATION DE  
FREGENEUIL - LOT 2 "CANALISATIONS" - AVENANT N°1**

Par délibération n° 2B en date du 02 février 2017, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la procédure concernant les travaux de délestage des effluents de la station d'épuration de Frégeneuil.

La commission d'appel d'offres du 18 janvier 2018 a attribué le lot n° 2 « Canalisations » au groupement SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE (mandataire), CANALISATIONS SOUTERRAINES / CHANTIERS D'AQUITAINE / SADE (co-traitants) – 3, rue Gaspard Monge – Parc industriel de Pessac – Canéjan – 33600 PESSAC

Le lot 2 « Canalisations » est un marché simple à prix unitaires sur quantité constatée. L'évaluation de l'ensemble des travaux telle qu'elle résulte du Détail Quantitatif Estimatif est de 3 903 671,10 € HT

Lors de l'exécution du réseau de transfert Eaux Usées entre la station d'épuration (STEP) du Gond-Pontouvre et celle de Frégeneuil, la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires a été constatée, pour la bonne exécution du marché initial :

- Dépose et repose de 170 ml de canalisations Eaux Usées gravitaire en PVC Ø CR 8, au niveau de la ZAE Impasse de la Valenceaude à Gond-Pontouvre ;
- Raccordement des Eaux Usées du Club House du Boulodrome, soit 145 ml de PVC Ø 125 CR 8 Gravitaire.

Ces travaux supplémentaires n'ont pas d'incidence financière mais le délai d'exécution doit être prolongé de 2,5 mois.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°1 au lot 2 « Canalisations » relatif aux travaux de délestage des effluents de la station d'épuration de Frégeneuil attribué au groupement SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE (mandataire), CANALISATIONS SOUTERRAINES / CHANTIERS D'AQUITAINE / SADE (co-traitants) – 3, rue Gaspard Monge – Parc industriel de Pessac – Canéjan – 33600 PESSAC, ayant pour objet l'augmentation du délai d'exécution de 2,5 mois.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer l'avenant 1

**D'INSCRIRE** la dépense au budget annexe assainissement, n° d'opération 201401 –  
imputation 2312 , 2313, 2315

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>17 octobre 2019</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>17 octobre 2019</b>